

## Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence À l'école Félix-Leclerc

Version abrégée

Février 2015

### MISE EN CONTEXTE

Les mesures pour prévenir et combattre les situations de violence et d'intimidation ont toujours existé à notre école, et ce, dans le but d'offrir à nos élèves et aux membres de notre personnel un environnement sain et sécuritaire. Toutefois, afin de préciser les devoirs et responsabilités des écoles et de tous les acteurs scolaires concernés par de telles situations, le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2012, la **Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école**. Celle-ci demande à chaque école de présenter un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence** dont l'objectif est de **prévenir** et de **contrer** toute forme d'intimidation et de violence. C'est donc avec plaisir que nous vous présentons les grandes lignes de notre **Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école** qui dresse un portrait complet de ce qui se fait en cette matière à notre école.

### COMMENT FAIRE LA DIFFÉRENCE ?

#### L'INTIMIDATION

L'intimidation est répétitive et peut être directe ou indirecte, c'est-à-dire:

- Exclure une personne du groupe.
- L'isoler, la rendre moins populaire en faisant courir une rumeur à son sujet.
- Diffuser ses secrets, parler dans son dos ou écrire des méchancetés à son sujet à l'aide de graffitis.

L'intimidation peut aussi avoir lieu dans l'univers virtuel (téléphone cellulaire, texto, messagerie instantanée, courriel, internet, etc.). On parle alors de cyberintimidation.

#### LA VIOLENCE

La violence est toujours intentionnelle

- Elle se manifeste généralement par des gestes tels que bousculades, coups, batailles ou morsures causant des blessures corporelles, mais aussi psychologiques aux victimes.

#### intimidation

\* Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à CARACTÈRE RÉPÉTITIF, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



\* Toute MANIFESTATION DE FORCE, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

#### Nos priorités

- 1- Profiter de la présence des éducatrices spécialisées en classe et des cours d'Éthique et de Culture Religieuse (ECR) pour aborder les thèmes de l'estime de soi, de la violence et de l'intimidation.
- 2- Maintenir une bonne surveillance dans la cour: présence des TES à la récréation, récréations animées.
- 3- Réussir à uniformiser les pratiques: école—service de garde.
- 4- Publiciser les outils aux élèves et présenter le plan au personnel.

#### Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Distribuer un document expliquant le plan de lutte aux parents.
- Transmettre les règles de conduite et les mesures de sécurité aux parents. Via l'agenda.
- Informer les parents des moyens mis en place pour communiquer les situations de violences et d'intimidation.

### Les mesures de prévention à notre école visant à contrer l'intimidation et la violence

Code de vie connu et appliqué de façon cohérente par tous

Politique claire de l'école sur l'intimidation et la violence, promotion de la dénonciation

- \* Ajout dans l'agenda
- \* Atelier par la TES

Sensibilisation des élèves sur l'intimidation et la violence, explication des différents rôles dans ces situations

- Atelier dans les classes par la TES
- Garder le code de vie actif
- Atelier sur la cyberintimidation (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>)



Sensibilisation auprès des membres du personnel, comment reconnaître une situation et intervenir.

## Modalités pour déclarer un évènement d'intimidation ou de violence

Élèves : Boîte fermée à clé située près du local TES—billet de signalement

Courriel : [sosintimidation033@csdgs.qc.ca](mailto:sosintimidation033@csdgs.qc.ca)

Parents : Boîte vocale : 514-380-8899 poste 5333

Personnel de l'école : Billet d'information à transmettre à la TES responsable

**Confidentiel**

### Protocole d'intervention

Des mesures sont prévues pour assurer la **confidentialité** tout au long du protocole

#### Situation d'intimidation ou de violence

#### Adulte ou élève qui est informé de la situation: Dénoncer la situation selon les modalités établies

Un adulte de l'école qui est témoin d'une situation d'intimidation ou de violence a la responsabilité d'intervenir pour que la situation cesse. L'élève témoin est encouragé à intervenir directement lorsqu'il se sent à l'aise de le faire.

#### Réception de la plainte ou du signalement par la ou les personne(s) désignée(s) **TES et direction**

#### Évaluation sommaire de la situation et intervention : rencontre avec la victime, les témoins et l'auteur

#### Assurer la sécurité immédiate de la victime

#### Consigner et transmettre au directeur, communication avec les parents des élèves directement impliqués (auteur, victime, témoin au besoin)

#### Mesures pour la victime

- Mise en place de mesures de soutien
- Rétablir son sentiment de sécurité et reprise de pouvoir sur la situation
- Enseigner les stratégies efficaces (affirmation de soi positive)
- Expliquer que rien ne justifie la violence
- Ateliers pour l'estime de soi, habiletés sociales, encouragements, renforcements
- Informer des ressources externes

#### Mesures pour l'auteur

Mise en place de mesures de soutien, d'encadrement et application de sanctions disciplinaires adaptées. Intervenir de façon éducative pour amener une prise de conscience et un changement de comportement de la part de l'auteur ou des auteurs.

- Rencontre de soutien et d'encadrement individualisé
- Surveillance accrue
- Recherche de solutions
- Informer des ressources externes
- Informer la direction

#### Mesures pour les témoins

- Mesures de soutien et d'encadrement
- Éduquer les témoins sur leur rôle
- Sensibiliser

#### Assurer un suivi de la situation

### Violence ou intimidation ≠ conflit ou chicane

Il est important de ne pas confondre la violence ou l'intimidation avec la notion de conflit ou de chicane entre amis qui implique généralement des opposants de forces égales, et qui prennent fin dans un délai raisonnable.